



**PORT DES BARQUES
ÎLE MADAME**

Grandeur
Nature

Département de CHARENTE MARITIME
Arrondissement de ROCHEFORT
Canton de TONNAY CHARENTE

COMMUNE DE PORT DES BARQUES

SEANCE DU 30 MARS 2017

Date de convocation : 24 MARS 2017

Date d'affichage : 24 MARS 2017

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers absents : 2

Nombre de conseillers représentés : 4

Nombre de conseillers qui ont pris part au vote : 15

L'an deux mil DIX SEPT, le TRENTE MARS à VINGT HEURES, le Conseil Municipal de la Commune de PORT DES BARQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à La Mairie, sous la présidence de Madame Lydie DEMENE, Maire.

Etaient présents : Mme DEMENE Lydie, Maire, Mr GEOFFROY Pierre, Mme DUMAND-GORICHON Amandine, Mme DELATTRE Martine, Mr LUCAS Patrick, Mr BRUNET Christian Adjoints, Mr RAYMOND Jacques, Mme LE DROUMAGUET Yolande, Mme FARDEAU Josette, Mme BELET-PAGNIER Valérie, Mr DEMEURS Jean Lou, Mme JORE Stéphanie, Mr GAUDUCHEAU Robert, conseillers municipaux.

Etaient absentes représentées, Mme WACOGNE Anne, Mme NORMAND Maryse, Mr ACCAD DEL BORRELLO Alexandre, Mr BERTHAUD Dominique.

Etaient absents non représentés excusés : Mme BOUBIEN Catherine, Mr PUAUD David.

Etait absent non représenté :

Assistait également : Frédéric LARRIEU.

Secrétaire de séance : Mr LUCAS.

Affiché le : 03 AVRIL

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE
2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE
3. COMMUNE – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2017
4. COMMUNE – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – EXERCICE 2017
5. COMMUNE – CESSION DE LA CABANE JEAN PIERRE A TITRE GRACIEUX PAR L'ECOMUSEE AU PROFIT DE LA COMMUNE
6. COMMUNE – TABLEAU DES EMPLOIS - 2017
7. COMMUNE – TARIFS LOCATION PRL - 2017
8. COMMUNE – INDICE BRUT TERMINAL DU MAIRE ET DES ADJOINTS
9. COMMUNE – VOTE DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE – DES ADJOINTS
10. COMMUNE – CREATION DE SANITAIRES SUR LE FRONT DE MER
11. COMMUNE – PRL – ABATTEMENT SUR CINQ PARCELLES
12. TABLEAU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ART L2122-22
13. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame Le Maire ouvre la séance à 20h12, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

1 DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mr Lucas est le secrétaire de séance.

2 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SCEANCE

Mme le Maire propose l'approbation du compte rendu de la séance du 28 février 2017.

Aucune observation. Le compte rendu est adopté tel qu'il se présente.

3 COMMUNE – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2017

Mme Dumand-Gorichon présente l'état des demandes de subventions 2017 au Conseil Municipal. Le vote intervient pour chacune des associations.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS - 2017

NOM DE L'ASSOCIATION BENEFICIAIRE	SUBV 2015 OBTENUES	SUBV 2016 OBTENUES	SUBV 2017 DEMANDEES	SUBV 2017 RETENUES	VOTES
COMMUNE					
A.L.C BIBLIOTHEQUE	1 800	3 000	3 500	2 500	Pour = 17
AMIS DE L'ECOLE (LES)	3 000	2 000	2 000	300	Pour = 17
BADMINTON	800	800	800	600	Pour = 17
CHASSE (ASS.COM.)	1 000	300	400	400	Pour = 17
CHORALE JEAN DERE	200	500	500	400	Pour = 17
CLUB NAUTIQUE PORT DES BARQUES - Voile	8 500	8 500	10 000	8 500	Pour = 17
COMITE DES FETES ESTUAIRE	6 000	5 500	8 000	7 500	Pour = 16 Abstention = 1 (Gauducheau)
CRABES BOULISTE (ESPB)	8 000	8 000	8 000	6 500	Pour = 17
ECOMUSEE DE LA PRESQU'ILE	10 000	10 000	10 000	10 000	Pour = 17
FOOTBALL (ESPB SECTION)	7 000	7 000	8 000	6 500	Pour = 17
GYM DYNAMIQUE/MARCHE/MUSCULATION	6 400	2 000	0	0	Pour = 17
INFORMATIQUE PORTBARQUAIS (CLUB)	5 500	6 500	7 600	5 500	Pour = 17
JEUX ET RIRES (DES)	300	300	900	600	Pour = 17
JUDO (ESPB SECTION)	2 500	2 500	2 500	300	Pour = 17
JUMELAGE (COMITE DE)	2 500	2 000	3 000	300	Pour = 16 Abstention = 1 (Gauducheau)
OCCE ECOLE ELEMENTAIRE	1 800	1 950	3 100	1 975	Pour = 17
OCCE ECOLE MATERNELLE	1 500	1 100	1 800	1 125	Pour = 17
SPORT CULTURE ET DECOUVERTE	300	300	300	300	Pour = 17
TEMPS RETROUVE (CLUB DU)	300	300	300	300	Pour = 17
VOLLEY BALL PORTBARQUAIS	0	0	300	300	Pour = 17
HORS COMMUNE	SUBV 2015 RETENUES	SUBV 2016 RETENUES	SUBV 2017 DEMANDEES	SUBV 2017 RETENUES	VOTES
ADMR	200	250		200	Pour = 17

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017

ANCIENS COMBATTANTS	100	100		100	Pour = 17
CHAMBRE DES METIERS	45	38	80	80	Pour = 17
DONNEURS DE SANG	100	100		50	Pour = 17
ETOILE CLOWN	100	100		100	Pour = 17
SNSM (SOCIETE NAT. SAUVET. MER ILE D'AIX)	300	300		200	Pour = 17
SECOURS CATHOLIQUE	150	150		100	Pour = 17
UNIVERSITE POPULAIRE DU LITTORAL CHARENTAIS	0	0	50	50	Pour = 17
TOTAL	68 795	63 788	71 130	54 780	

DEBATS

ALC Bibliothèque : Mr Demeurs explique qu'en plus de cette subvention, le mobilier sera acheté par la Commune.

Comité des fêtes de l'Estuaire : la subvention est de 7 500 € afin de préparer l'entrée de la manifestation « Port des Barques en Fêtes » dans les spectacles de « Sites en Scène » du Conseil Départemental en 2018.

Gym : Mme le Maire explique que l'association possède des ressources financières suffisantes pour ne pas demander de subvention cette année. Mr Lucas apprécie la démarche de l'association.

Judo : Mme Dumand-Gorichon explique que cette association possède des revenus suffisants pour l'année 2017.

Jumelage : Mme Dumand-Gorichon précise que cette association possède des revenus suffisants pour l'année 2017.

4 COMMUNE – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – EXERCICE 2017

Mme le Maire présente les valeurs proposées pour les taux d'imposition 2017 avec une augmentation de 1,5 %.

La base d'imposition fixée par l'Etat correspond à la valeur locative du bien imposé. Elle évolue entre 2016 et 2017 de la manière suivante :

- Taxe d'habitation	: + 1,37 %
- Taxe foncière bâti	: + 2,30 %
- Taxe foncière non bâti	: - 0,26 %

Le total de ces taxes subit donc une augmentation de 1,50 % décidée par la Municipalité.

Le produit attendu pour l'exercice 2017 est estimé à 1 035 620 € pour un taux d'augmentation de 1,5005 % et se décompose comme suit :

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017							
	BASES EFFECTIVES 2016	TAUX 2016		BASES PREVISIONNELLES 2017	TAUX 2017		ARRONDI
TAXE D'HABITATION	3 420 119,00	13,81	472 318,43	3 467 000,00	14,02	486 073,40	486 073
TAXE FONCIERE BATI	2 053 712,00	24,96	512 606,52	2 101 000,00	25,33	532 183,30	532 183
TAXE FONCIERE NON BATI	28 874,00	59,4	17 151,16	28 800,00	60,29	17 363,52	17 364
TOTAL 2016			1 002 076,11	TOTAL PREVISION 2017		1 035 620,22	1 035 620,00

ECART 2016/2017 = +33 544 €

Après avis favorable du Bureau Municipal du 25 mars 2017,

APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'accepter l'augmentation des taux d'imposition telle qu'elle se présente

POUR = 17

5 COMMUNE – CESSION DE LA CABANE JEAN PIERRE A TITRE GRACIEUX PAR L'ECOMUSEE AU PROFIT DE LA COMMUNE

Mme Dumand Gorichon présente ce qui suit :

Créé en 1994 par l'association « Patrimoine et Avenir de l'estuaire charentais », l'Ecomusée est devenu au fil des années un des sites majeurs du tourisme à Port des Barques.

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017

En 1995, l'association a fait l'acquisition d'une concession ostréicole, cabane de 72 m² avec une parcelle de 1 470 m², afin d'abriter les collections de l'Ecomusée et de valoriser le patrimoine du village.

Située sur le Domaine Public Maritime (DPM), l'association rencontre des difficultés pour pouvoir obtenir des subventions pour réhabiliter les locaux.

L'Association s'est réunie le 10 février 2017 et a décidé, à l'unanimité, de céder la cabane Jean Pierre à la Commune pour porter les travaux de réhabilitation.

En contrepartie, l'association souhaite que la commune s'engage à :

- Signer une convention d'utilisation des locaux sur une durée de 10 ans avec l'association « Patrimoine et Avenir de l'estuaire charentais »,
- Prévoir la réhabilitation des locaux dans les 3 ans à venir,
- Aider l'association à chercher des financements pour la conception de la nouvelle muséographie.

APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter le principe de cession de la cabane Jean Pierre à titre gracieux par l'Ecomusée,
- D'autoriser Mme le Maire à rencontrer et prendre toute les dispositions avec le Président de l'association « Patrimoine et Avenir de l'estuaire charentais » pour négocier les termes de cette cession.

POUR = 17

6 COMMUNE – TABLEAU DES EMPLOIS - 2017

Mr Geoffroy présente ce qui suit :

Cette délibération annule et remplace la N°13 du 18 janvier 2017.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Suite aux propositions d'avancements de grade au titre de l'année 2017,

Il est proposé pour l'exercice 2017 le Tableau des effectifs suivant :

COMMUNE - TABLEAU DES EFFECTIFS - 2017

FILIERE ADMINISTRATIVE				
GRADE OU EMPLOI	POSTES PREVUS	POSTES POURVUS	POSTES A POURVOIR	ETP
Attaché Principal territorial	1	0	1	0,00
Attaché territorial	1	1	0	1,00
Rédacteur	1	1	0	1,00
Adjoint administratif Principal de 1 ^{ère} classe	1	0	1	1,00
Adjoint administratif Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	0	1,00
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	4	4	0	4,00
SOUS TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	9	7	2	9
FILIERE TECHNIQUE				
GRADE OU EMPLOI	POSTES PREVUS	POSTES POURVUS	POSTES A POURVOIR	ETP
Adjoint technique Principal de 1 ^{ère} classe	2	2	0	2
Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe	1	0	1	1
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	15	11	4	9,59
SOUS-TOTAL FILIERE TECHNIQUE	18	13	5	12,59
AUTRES				
GRADE OU EMPLOI	POSTES PREVUS	POSTES POURVUS	POSTES A POURVOIR	ETP
Besoin saisonnier	2	0	2	0,00

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017

Besoin occasionnel	4	0	4	0,00
Besoin saisonnier Jeunes	18	0	18	1,00
CAE - CONTRAT AVENIR	6	6	0	5,80
<i>SOUS-TOTAL AUTRES</i>	30	6	24	6,80
TOTAL GENERAL	57	26	31	27,39

APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter le tableau des effectifs tel qu'il se présente à compter du 01 avril 2017.

POUR = 17

7 COMMUNE – TARIFS LOCATION PRL - 2017

Mr Geoffroy présente ce qui suit :

La commune possède des parcelles équipées de chalet ou de mobil-home.

Souhaitant louer ces emplacements, il est nécessaire de définir un prix de location à la quinzaine ou au mois :

Prix pour un chalet :

- Quinzaine = 250 € TTC Charges comprises
- Mois = 450 € TTC Charges comprises

Prix pour un mobil-home :

- Quinzaine = 200 € TTC Charges comprises
- Mois = 300 € TTC Charges comprises

Frais de dossier 20 € TTC

Après avis favorable du Bureau Municipal en date du 15 mars 2017

APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter de louer les chalets et mobil-home propriété de la commune,
- D'accepter les tarifs
 - o pour un chalet :
 - Quinzaine = 250 € TTC Charges comprises
 - Mois = 450 € TTC Charges comprises
 - o pour un mobil-home :
 - Quinzaine = 200 € TTC Charges comprises
 - Mois = 300 € TTC Charges comprises
- D'accepter le tarif frais de dossier pour 20 € TTC

POUR = 17

8 COMMUNE – INDICE BRUT TERMINAL DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Mme le Maire présente ce qui suit :

Vu la délibération N°6 du 14 avril 2016 statuant sur le vote des indemnités de fonction du maire et des adjoints,

Vu que l'indice brut au 01 juillet 2010, Art L2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales était fixé à 1015,

Vu le Décret N°2017-85 (applicable au 01 janvier 2017) faisant passer l'indice brut terminal de la fonction publique, qui sert au calcul des indemnités de fonction des élus locaux de 1015 à 1022.

Vu le point d'indice de la fonction publique augmenté de 0,6 % au 01 février 2017

Sachant qu'une nouvelle modification de l'indice brut terminal de la fonction publique aura lieu en 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- De valider que l'indice brut 2015 doit être supprimé et remplacé par l'indice brut terminal de la fonction publique.

POUR = 17

9 COMMUNE – VOTE DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE – DES ADJOINTS

Mme le Maire présente ce qui suit :

Cette délibération annule et remplace la N° 06 du 14 avril 2015.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

MAIRE

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Sachant que l'indemnité est fixée en fonction de l'importance démographique de la Commune, à savoir :

Population (habitants)	Taux maximal en % de l'indice 1022	Indemnité brute en €
Moins de 500	17 %	
De 500 à 999	31 %	
De 1000 à 3 499	43 %	
De 3 500 à 9 999	55 %	2 128,86 €
De 10 000 à 19 999	65 %	
De 20 000 à 49 999	90 %	
De 50 000 à 99 999	110 %	
100 000 et plus	145 %	

Valeur du point d'indice au 01 février 2017, Art L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ADJOINTS

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjointes étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Vu les arrêtés municipaux du 14 avril 2015 et 19 octobre 2016 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Sachant que l'indemnité est fixée en fonction de l'importance démographique de la Commune, à savoir :

Population (habitants)	Taux maximal en % de l'indice 1022	Indemnité brute en €
Moins de 500	6,60 %	
De 500 à 999	8,25 %	
De 1000 à 3 499	16,50 %	
De 3 500 à 9 999	22,00 %	851,55 €
De 10 000 à 19 999	27,50 %	
De 20 000 à 49 999	33,00 %	
De 50 000 à 99 999	44,00 %	
De 100 000 à 200 000	66,00 %	
Plus de 200 000	72,50 %	

APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

- De voter le barème des indemnités de fonctions selon le barème suivant :
Base indemnité brute 1022 soit 3 870,66 €
Maire = 55 % soit 2 128,86 €
Adjointes 22 % soit 851,55 € x 5 adjointes = 4 257,75 €
Total enveloppe 6 386,61 €
- De verser l'indemnité à partir du mois d'avril 2017,
- De tenir compte des éventuelles revalorisations sur la base de l'indice brut 1022 publié par l'Etat.

POUR = 14

ABSTENTION = 3 (DEMEURS, LE DROUMAGUET, GAUDUCHEAU)

10 COMMUNE – CREATION DE SANITAIRES SUR LE FRONT DE MER

Mr Lucas présente ce qui suit :

La municipalité souhaite créer des sanitaires pérennes sur le front de mer afin de remplacer les algécos mis en place uniquement durant la saison estivale.

Pour cela, il est nécessaire d'établir le plan de financement suivant :

SANITAIRES PUBLICS FRONT DE MER OPERATION 103

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES HT		RECETTES HT	
	MONTANT		MONTANT
TRAVAUX	60 000,00	ETAT - DETR - 25 %	18 125,00
HONAIRES	12 500,00	RESERVE PARLEMENTAIRE	20 000,00
		COMMUNE	34 375,00
TOTAL HT	72 500,00		72 500,00
TOTAL TTC	87 000,00		87 000,00

APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter le plan de financement,
- De déposer les demandes auprès de l'Etat,
- D'acter que les crédits seront inscrits au budget Commune - 2017, opération 103.

POUR = 17

11 COMMUNE – PRL – ABATTEMENT SUR CINQ PARCELLES

Mr Geoffroy présente ce qui suit :

Vu le relevé topographique réalisé par le cabinet géomètre Synergéo pour délimiter les parcelles du PRL,

Le relevé topo a mis en évidence que cinq parcelles (numéros 17 18 19 20 21) situées le long de l'avenue de l'île Madame, sont impactées par l'emprise du talus.

Ainsi, une partie des parcelles n'est pas utilisable et proposons une minoration foncière de 80 % de cette surface, à savoir :

Parcelle 17 surface réelle = 207 m ²	Talus 34 m ²	surface imposable 179,80 m ²
Parcelle 18 surface réelle = 211 m ²	Talus 34 m ²	surface imposable 183,80 m ²
Parcelle 19 surface réelle = 225 m ²	Talus 51 m ²	surface imposable 184,20 m ²
Parcelle 20 surface réelle = 216 m ²	Talus 51 m ²	surface imposable 175,20 m ²
Parcelle 21 surface réelle = 306 m ²	Talus 90 m ²	surface imposable 234,00 m ²

APRES EN AVOIR DELIBERE MADAME LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accepter le principe de minoration pour ces parcelles.

POUR = 17

12 TABLEAU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION ART L2122-22

MARS

01-03-2017	CAMPING – Achat de panneaux isothermes pour la cuisine de la Cabane du Lac – 4 479,60 € TTC ETS CHASSERIEAU
02-03-2017	COMMUNE – Devis pour le criblage du sable pour la retenue d'eau des Anses – 3 252 € TTC SARL GORICHON PERE ET FILS
02-03-2017	COMMUNE – Achat de 3 panneaux de signalisation aluminium laqué « Station Classée de tourisme – 1 276,80 € TTC DESGRANDCHAMPS
06-03-2017	COMMUNE – Devis pour la création de trois connexions téléphonique – 1 104 € TTC CESO
06-03-2017	COMMUNE – Devis pour location d'un bungalow modulaire sanitaire pour la saison –

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017

	1 843,10 € TTC LOCATOUMAT
10-03-2017	COMMUNE – Devis réparation porte cuisine cantine – 737,28 € TTC DAVID MENUISERIE
10-03-2017	COMMUNE – Devis pour entretiens des tondeuses Izeki – 3 215,88 € TTC ESPRIT MOTOCULTURE
15-03-2017	COMMUNE – Devis pour fourniture cases urne – 1 227,76 € TTC SA PASSIER
20-03-2017	COMMUNE – Devis pour réparation voiture ASVP – 1 195,74 € TTC ATC AUTOMOBILE
20-03-2017	COMMUNE – Devis pour une opération de normalisation des voies et des adresses postales – 2 281,50 € TTC LA POSTE
21-03-2017	COMMUNE – Devis pour remplacement d'un foyer vétuste rue les Rochelles – 506,06 € TTC dont 253,03 € TTC à la charge de la commune SDEER

13 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Etang du lac des Rouches

Mme Fardeau souhaite savoir si nous mettrons des tables pour un pique-nique et du mobilier urbain.

Mr Gauducheau précise que la Cabane du Lac est proche du lac.

Mme le Maire précise que l'aménagement du mobilier urbain du lac des Rouches est à l'étude.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H03

Mme le Maire

Le secrétaire de séance

Lydie DEMENE
(Pouvoir de Mr ACCAD DEL BORRELLO)

Patrick LUCAS

SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2017

DUMAND GORICHON Amandine		
DELATTRE Martine		POUVOIR DE MME WACOGNE
GEOFFROY Pierre		
BRUNET Christian		
FARDEAU Josette		POUVOIR DE MME NORMAND
LE DROUMAGUET Yolande		
BERTHAUD Dominique	ABSENT REPRESENTE	POUVOIR A MR RAYMOND
NORMAND Maryse	ABSENTE REPRESENTEE	POUVOIR A MME FARDEAU
DEMEURS Jean Lou		
RAYMOND Jacques		POUVOIR DE MR BERTHAUD
WACOGNE Anne	ABSENTE REPRESENTEE	POUVOIR A MME DELATTRE
BELET-PAGNIER Valérie		
PUAUD David	ABSENT NON REPRESENTE EXCUSE	
GAUDUCHEAU Robert		
BOUBIEN Catherine	ABSENTE NON REPRESENTEE EXCUSEE	
ACCAD DEL BORELLO Alexandre	ABSENT REPRESENTE	POUVOIR A MME DEMENE
JORE Stéphanie		